

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 39 (1959)  
**Heft:** 4: Genève et la France : 4ème centenaire de l'Université de Genève

**Artikel:** L'Institut Universitaire de hautes études internationales de Genève  
**Autor:** Bourquin, Maurice  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888224>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'Institut Universitaire de Hautes Études Internationales de Genève

par Maurice Bourquin

Professeur honoraire des Universités  
de Bruxelles et de Genève

Professeur à l'Institut Universitaire  
de Hautes Études Internationales

C'est en 1926 que le Professeur William Rappard, alors recteur de l'Université de Genève, et son collègue André Oltramare, qui présidait à ce moment le Département de l'Instruction Publique du canton, ont pris l'initiative de fonder dans cette ville un institut de hautes études internationales. Rappard, dont les relations personnelles avec le Président Wilson avaient largement contribué au choix de Genève comme siège de la Société des Nations, comprit tout l'intérêt que pourrait offrir la création d'un institut de recherches et d'enseignement, complètement indépendant sans doute de la nouvelle organisation internationale, mais qui bénéficierait de sa présence : Genève n'était-elle pas en train de devenir un centre d'activité mondiale incomparable? Les réunions de l'Assemblée, du Conseil, des multiples commissions de la S. d. N. — sans parler du fonctionnement continu de son Secrétariat — y appelaient les hommes d'État, les diplomates, les experts les plus qualifiés d'un nombre considérable de pays. On y remuait des idées, on y scrutait les problèmes de la vie internationale; on y échafaudait des plans. Quel merveilleux laboratoire pour ceux que les questions internationales préoccupent et qui veulent se pencher sur elles dans un esprit scientifique!

Grâce à l'appui financier de la Fondation Rockefeller (Laura Spelman Fund), le projet vit le jour. Un Français y fut immédiatement associé : M. Paul Mantoux, ancien professeur à l'Université de Londres, qui avait joué un rôle important, comme interprète, dans les délibérations du Conseil Suprême et du Conseil des Quatre, et qui était devenu ensuite directeur de la Section politique au Secrétariat de la S. d. N.

Il apparut d'emblée que son concours serait d'un prix inestimable, non seulement en raison de ses qualités personnelles et de sa riche expérience, mais encore parce que le caractère international du nouvel institut se trouverait ainsi plus manifestement attesté.

Paul Mantoux partagea avec William Rappard la direction de l'établissement. Les deux hommes, dont la collaboration fut si heureuse et si féconde, présidèrent ensemble à ses destinées depuis son ouverture (octobre 1927) jusqu'au jour où Paul Mantoux prit sa retraite, c'est-à-dire jusqu'en 1951.

Il vaut la peine de souligner que la France exerça par

lui son influence sur la vie de l'Institut, sur l'orientation qui lui fut donnée dès sa création et sur l'esprit qui ne cessa de l'inspirer. Aujourd'hui encore cette influence se fait sentir. Sans doute, l'Institut de Genève a-t-il ses caractères propres, qui le distinguent nettement des institutions françaises dont on peut le rapprocher. Mais, s'il ne se confond avec aucune d'elles, il serait difficile de contester que l'esprit français demeure une des forces qui l'animent.

Paul Mantoux qui, en dehors de ses tâches administratives, participait, comme William Rappard d'ailleurs, à l'enseignement qu'on y donne, n'est pas au surplus le seul savant français dont l'Institut se soit assuré le concours. Un juriste de grand renom, Georges Scelle, nous apporta pendant quatre ans (1929-1933) le bénéfice de ses vastes connaissances et d'une jeunesse d'esprit qui fait vivre et rend presque émouvantes les notions les plus arides et les techniques les plus sévères du droit. Et, depuis 1951, la chaire d'histoire laissée vacante par le départ de M. Mantoux se trouve brillamment occupée par M. Maurice Baumont, membre de l'Institut de France et professeur à la Sorbonne.

Établissement d'enseignement supérieur, l'Institut est en relations avec l'Université de Genève. Il ne dépend point d'elle cependant. Disposant de ressources propres, il est administré par un Conseil exécutif, où figurent, à côté de représentants des autorités fédérales et cantonales et du recteur de l'Université, quatre personnalités marquantes du monde scientifique international, appartenant à des nationalités différentes : M. Manley O. Hudson, professeur à la Harvard Law School et ancien juge à la Cour permanente de Justice internationale; M. Gunnar Myrdal, ancien secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe; M. Jean-Rodolphe de Salis, professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich; et M. Arnold Wolfers, ancien professeur à la Yale University, directeur du Washington Center of Foreign Policy Research.

L'Institut se consacre à l'étude des relations internationales. Son objet n'est pas telle ou telle discipline scientifique, comme le droit, l'histoire, la politique, l'économie, etc., mais bien le phénomène international

sous ses multiples aspects. Sans doute les membres de son corps enseignant sont-ils spécialisés dans l'une ou l'autre branche de la science. On compte parmi eux des juristes, des historiens, des économistes, etc., mais notre propos est de faire converger toutes ces spécialités vers un même but. Le phénomène international, qui a pris de nos jours une importance majeure et dont le rôle ne cesse de croître dans la vie humaine, n'est pas spécifiquement juridique, ou politique, ou économique, etc. Il est tout cela à la fois, et pour le saisir dans sa réalité complexe une collaboration des disciplines traditionnelles de la science s'avère indispensable. Isolées les unes des autres, elles risquent de le fausser; en se prêtant mutuellement appui, elles ont chance, au contraire, de réussir à l'embrasser et à le comprendre.

C'est à quoi tend l'effort de l'Institut, et c'est pourquoi les étudiants qui le fréquentent ont l'obligation de ne pas s'enfermer dans un secteur particulier. On ne peut évidemment leur demander de se perfectionner également dans tous les domaines. Ce ne serait ni possible, ni désirable, car la formation scientifique exige une certaine spécialisation. Mais ils doivent au moins sortir de la spécialité de leur choix pour acquérir une connaissance complémentaire suffisante des autres aspects de la vie internationale.

Un des grands privilèges de l'Institut est évidemment de se trouver à Genève, siège de l'Office européen des Nations Unies et de sa Commission économique pour l'Europe, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation mondiale de la Santé, du Comité international de la Croix-Rouge, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et de nombreuses autres organisations internationales. Cette situation lui offre des ressources qu'il serait difficile de surestimer. Sans parler de la magnifique bibliothèque des Nations Unies, n'est-ce pas un véritable laboratoire qui se trouve ainsi à sa disposition? Car ce n'est pas seulement dans les livres que l'on s'initie au jeu des phénomènes internationaux. La connaissance de leur traitement pratique n'est pas moins indispensable. Rien ne vaut un contact direct avec les institutions qui s'y vouent pour compléter et rectifier les enseignements qui peuvent se dégager de la lecture des textes et des ouvrages de doctrine.

Aussi l'Institut s'efforce-t-il d'en faire bénéficier ses étudiants, non seulement en leur facilitant l'accès des réunions internationales qui se tiennent à Genève presque sans désemparer, mais aussi en s'assurant la collaboration de fonctionnaires internationaux particulièrement compétents. Cette orientation, qui n'est pas nouvelle, est en voie de développement, et il est permis d'en attendre de précieux effets.

L'Institut collabore avec l'Université à la préparation d'une licence ès-sciences politiques (mention études internationales). Ce n'est là cependant qu'une partie secondaire de son activité, dont l'objet principal réside dans la collation d'un doctorat ou d'un diplôme. Pour être admis à se présenter au doctorat ou à solliciter le diplôme, l'étudiant doit être muni de la licence ès-sciences politiques (mention études internationales) ou d'un grade jugé équivalent. Il doit se consacrer à l'élaboration d'une thèse et subir en outre, quand il s'agit du doctorat, un certain nombre d'examen approfondis. De plus en plus, c'est le doctorat qui devient le couronnement normal des études, le diplôme n'étant conseillé que lorsque des circonstances spéciales empêchent d'aspirer au titre de docteur.

A quoi ce doctorat mène-t-il? Il ne conduit directement à aucune carrière déterminée. Indirectement toutefois,

les débouchés qu'il ouvre sont multiples et l'expérience prouve que la plupart de nos docteurs se sont aisément frayé un chemin, soit dans la politique, soit dans la diplomatie, soit dans le journalisme, soit dans les administrations nationales ou les organisations internationales.

Dirigé par M. Jacques Freymond, qui a succédé dans cette fonction à William Rappard en 1955, l'Institut comprend actuellement, en dehors d'un corps professoral permanent, un certain nombre de professeurs qui lui apportent une collaboration temporaire. Parmi ces derniers, quelques-uns lui sont attachés pour un ou deux semestres. D'autres — beaucoup plus nombreux — n'y font qu'une série de trois leçons, suivies d'un séminaire. Grâce à ce système particulièrement souple, les étudiants bénéficient, en dehors de leur formation régulière, d'apports extérieurs constamment renouvelés.

Bon nombre de savants français — et non des moindres — ont apporté dès le début leur concours à ces enseignements temporaires. Parmi eux figurent des hommes comme André Siegfried, Henri Hauser, Gaston Jèze, Jean Lescure, Edgar Allix, Albert Aftalion, Édouard Lambert, René Maunier, Marcel Sibert, C. Bouglé, René Cassin, Adolphe Landry, Louis Eisenmann, Henri Truchy, Jacques Ancel, Bertrand Nogaro, Jacques Bardoux, Henry Laufenburger, Georges Davy, Maurice Pernot, Gilbert Gidel, Edmond Vermeil, Charles Rousseau, Émile Giraud, Jean-Baptiste Duroselle, M<sup>me</sup> Suzanne Bastid, Pierre Renouvin, etc.

Comme on le voit, la France a toujours été étroitement associée à la vie de l'institution. Malheureusement, si la culture française n'a cessé d'être brillamment représentée dans son enseignement, il faut bien constater que le nombre des étudiants français qui bénéficient de cet enseignement n'est pas aussi élevé qu'on pourrait le souhaiter.

Certes nous n'espérons aucunement à attirer dans nos auditoires un grand nombre de disciples. La nature même de notre programme et de nos méthodes conseille au contraire de rester à cet égard dans des limites assez restreintes. Actuellement, le nombre total des étudiants réguliers n'excède guère 150, à quoi vient s'ajouter un contingent de 50 auditeurs environ. C'est suffisant. Il ne faudrait pas, en tout cas, dépasser sensiblement ces limites, surtout pour les étudiants réguliers auxquels sont réservés les travaux de séminaire. Mais sur ce total, on ne compte qu'une dizaine de Français environ; et il est permis de trouver que ce chiffre est insuffisant.

Paris offre sans doute des possibilités et des attraits auxquels Genève ne peut pas aspirer. Mais pour l'étude des questions internationales, il n'en va pas de même. C'est un terrain sur lequel on ne trouve certainement pas ailleurs des avantages analogues à ceux que procurent l'Institut et l'ambiance exceptionnelle où se déploie son activité.

La vie de l'Institut s'est développée et intensifiée au cours des dernières années. Les préoccupations du monde actuel y tiennent une place croissante. Et les rapports qui se nouent soit entre les étudiants soit entre ceux-ci et leurs professeurs créent un climat de plus en plus propice à la réalisation de l'œuvre qui fut entreprise il y a trente-deux ans. Ces rapports constituent, eux aussi, une forme d'activité féconde. Ils permettent des confrontations de points de vue au cours desquelles se forme un esprit plus large, un esprit de compréhension et d'objectivité, qui ne peut avoir qu'une influence bienfaisante sur le plan des relations internationales.

Maurice BOURQUIN